

Conseil municipal du 20 février 2023 - 18h
Ordre du jour

Approbation du compte rendu de la précédente séance du conseil municipal

Communication des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

1- Débat sur les orientations budgétaires 2023

2- autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

3- augmentation du fonds de caisse de la régie « Spectacles »

4- effacement de dettes suite à un plan de rétablissement personnel

5- rénovation du séchoir de l'ancienne ferme « Boscq » : demande de subventions

6-7 Fonds de concours de la communauté d'agglomération pour les projets d'aire de jeux aquatique à Aqualons et l'extension du restaurant scolaire du Bourg

8- acquisition d'une parcelle Impasse des écoles

9- constitution d'un groupement de commandes Commune-CCAS pour la passation de marchés publics

10-14 mise à disposition gratuite de biens communaux à des associations et structures publiques

15- tarifs de vente de caveaux d'occasion au cimetière Lartigue

16-renouvellement du partenariat avec la police intercommunale

Le Maire

Nicolas PATRIARCHE